



# GAZ

## Tarif Gaz Réglementé

Applicable à compter du 1er Juillet 2022

### CLIENTS PARTICULIERS

Tarifs en euros - TTC

Code	Usage et plage de conso. prévisionnelle	Abonnement annuel TTC (1)	Prix du kWh TTC (2)
3100 BASE	Cuisine <i>jusqu'à 1000 kWh</i>	57,87	0,1059
3101 B0	Eau chaude sanitaire <i>jusqu'à 6000 kWh</i>	70,53	0,0920
3102 B1	Chauffage <i>jusqu'à 30 000 kWh</i>	219,75	0,0670
3104 B2i	Chauffage <i>au-delà de 30 000 kWh</i>	290,44	0,0643

(1) TVA 5,5%

(2) TVA 20%

Ces prix correspondent à :

- l'abonnement annuel dont le montant est fonction de l'usage tarifaire choisi
- le prix du kWh qui correspond au prix unitaire de chaque kWh consommé par le client
- la contribution Tarifaire d'Acheminement (TVA 5,5%)
- la TICGN 0,00841 €/kWh (TVA 20%)
- TVA

**\* les tarifs réglementés du gaz prendront fin le 30 juin 2023. Quitter les tarifs réglementés pour souscrire à une offre de marché peut se faire à tout moment, sans frais, et simplement (sans coupure ni changement de compteur). Comparez gratuitement les offres disponibles sur : [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr).**

"Extrait du J.O. du 29/06/22"